

Affirmation et mise en œuvre du projet européen

Au **lendemain de la Deuxième Guerre mondiale**, le continent européen est **dévasté**. Les Etats européens doivent donc **reconstruire leurs Etats** et **mettre fin aux guerres** qui les ont déchirés. Le projet européen vise à :

- **retrouver la prospérité économique**
- **réconcilier la France et l'Allemagne** et garantir **la paix**
- **faire barrage à la menace soviétique** durant la **guerre froide** et ancrer les Etats d'Europe de l'Ouest dans le **bloc de l'Ouest**.

Le projet européen a été mis en œuvre en suivant deux directions :

- **approfondissement** des politiques mises en œuvre
- **élargissement** à de nouveaux Etats membres

Comment le projet européen s'est-il pensé et construit depuis 1945 ?

I. Les débuts de la construction européenne : la C.E.C.A.

En **1950**, les **français Jean Monnet et Robert Schuman** proposent à l'Allemagne un accord pour **mettre en commun leurs productions de charbon et d'acier**. C'est la naissance de la **CECA : Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier**. Elle réunit **6 Etats** : la France, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Italie.

II. La Communauté Economique Européenne ou C.E.E. (1957-1992)

Les traités de Rome créent la **Communauté Economique Européenne** et l'**Euratom**. Il s'agit de créer un **marché commun** et des **politiques communes dans les domaines de l'agriculture, des transports et de l'énergie atomique**. La **suppression des tarifs douaniers** stimule le **commerce**, dans un contexte de forte croissance économique (« les trente glorieuses »). Devenue première puissance commerciale au monde, la C.E.E. accueille de nouveaux membres dès 1973. En 1979, ont lieu les premières élections du Parlement européen.

Après une période d'essoufflement liée à la crise économique des années 1970, la construction européenne est relancée en **1986** avec l'**Acte Unique** qui crée de nouvelles compétences (recherche, environnement,...) et le marché commun qui garantit une libre circulation des marchandises, des capitaux et des personnes.

III. L'Union Européenne ou UE, depuis 1992

Le traité de Maastricht accroît les objectifs de l'Union européenne : **en plus d'une organisation commerciale et économique, elle devient politique et sociale**. Il prévoit la création d'une **zone monétaire avec une monnaie unique = l'euro**, la création d'une **citoyenneté européenne** et le projet d'une **politique étrangère et de sécurité commune**. Des fonds sont mis en place pour réduire les inégalités économiques et sociales au sein de l'Union. **Après la chute du mur de Berlin, l'UE s'ouvre aux pays d'Europe de l'Est**, réunifiant le continent.

IV. Les difficultés actuelles

Le **nombre croissant du nombre d'Etats** rend difficile la gestion de l'Union.

Les citoyens sont aussi plus critiques et expriment leurs doutes, notamment lors des élections (non au référendum sur la constitution européenne en France et au Danemark, Brexit des Britanniques). Ils doutent dans la **capacité de l'Union à les protéger des effets de la crise économique et la rendre responsable des difficultés de leur vie quotidienne**. On parle d'**euroscepticisme**.

Bilan : L'Union européenne est une construction originale et unique, reposant sur :

- **des principes de base inviolables** : la défense de la **démocratie** (les libertés et les droits de l'homme, Etat de droit), **une économie fondée sur la liberté d'entreprendre et sur la propriété privée des moyens de production** (à la différence d'un système communiste),
- **une grande diversité**,
- **une grande ouverture (capacité d'accepter de nouvelles adhésions)**,
- **un projet ambitieux : une union politique**.

L'Union européenne s'est dotée de **symboles** :

- **un drapeau**,
- **un hymne : l'Ode à la Joie de Beethoven**,
- **une journée : le 9 mai (discours de Schuman)**
- **une devise : « Unie dans la diversité »**